



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
CENTRE TARN

- Article L 5211-10 du CGCT  
- Délibération 2020-47 du 06 juin 2020

DÉCISION DU BUREAU PAR DÉLÉGATION  
N°2022-63  
DU JEUDI 29 SEPTEMBRE 2022

**Présents** : M. Jean-Luc CANTALOUBE, Mme Isabelle CALMET, MM. Henri VIAULES, Jean-Paul CHAMAYOU, Serge BOURREL.

**Excusés** : Mme Sylvie BASCOUL, M. Pierre CALVIGNAC.

**Objet de la décision** : Développement économique – Immobilier d'entreprises – Zone d'Aménagement Concerté de Laboutarié – Vente du lot n°4 à la SCI STANDING

Monsieur le Président expose que la SCI STANDING dont les gérants sont Karim ZITOUNI, Djilali ZITOUNI, Salila ZITOUNI et Merry-Shirley O'SHEE souhaite se porter acquéreur d'un terrain sur la Zone d'Aménagement Concerté sise La Plaine, commune de Laboutarié.

Un foncier (correspondant au lot n°4 du plan d'aménagement de la zone), pris sur la parcelle référencée Section AH n° 57 d'une contenance de 1 850 m<sup>2</sup> sera cédé à la SCI STANDING.

La bâtiment édifié abritera l'activité de sablage de Monsieur Karim ZITOUNI.

Le service France Domaine de la Direction Départementale des Finances Publiques ayant été saisi, il est proposé de fixer le prix de vente à hauteur de 20 350 € HT, TVA sur coût total en sus (soit 24 420 € TTC).

Ainsi, le Bureau de la Communauté de Communes Centre Tarn, à l'unanimité autorise Monsieur le Président à signer le compromis puis l'acte de vente correspondant ainsi que tous documents permettant de mener à bien ce projet.

En vertu de l'article L 5211-10 du CGCT, la présente décision sera communiquée à l'assemblée délibérante lors de sa prochaine réunion.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Jean-Luc CANTALOUBE

Communauté  
de Communes  
Centre Tarn